

Compte rendu du 06/03/2018 à 19h00

Présents : Paul Regallet, Nicolas Verguet, Danièle Vallin, David Turetta, Valérie André, Gérard Blondon, Philippe Cormier, Christian Berthollier, Daniel Lombard, Joëlle Rubaud, Murielle Verrier, Jean-Pierre Drevet-Santique, Marie-France Picard, Paul Berthier

Excusés : Emilie Massit, Robert Charbonnier

I- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (voir tableau ci-joint)

Le compte administratif 2017 fait apparaître un coût net de fonctionnement de -155 352,55€ (-165 000€ était prévu au BP 2017).

Compte tenu du transfert de la compétence des transports scolaires à la Région AURA au 01/09/2017, le CA 2017 fait apparaître des reversements à la fois au Département (pour la période du 01/01 au 31/08) et à la Région (pour la période du 01/09 au 31/12).

PROPOSITION BP 2018 (voir tableau ci-joint + commentaires)

La maquette prévisionnelle du BP 2018 table sur un besoin de financement du budget principal de 157 911€ qui est proche de celui de 2017.

Le BP 2018 a été établi sur la base d'un retour à 4 jours de transport par semaine pour les écoles à compter de septembre.

II- TRAVAIL PREPARATOIRE A LA REORGANISATION DE L'ENSEMBLE DES CIRCUITS

Pour rappel, un travail a été engagé depuis 2016 sur des pistes d'économies potentielles sur les 2 communes bourgs centres de Pont de Beauvoisin et de St Genix sur Guiers et plus précisément sur le transport des élèves habitant à moins de 3 km des établissements scolaires et sur les modes de transport alternatifs aux cars scolaires.

Au vu du contexte particulier l'an dernier lié au transfert de la compétence à la Région au 01/09/2017, aucune des solutions proposées n'a été engagée.

Pistes étudiées :

- Sur Pont de Beauvoisin : suppression des lycéens à moins de 3 km (environ 22 élèves), accompagnement à la mise en place d'un pédibus pour les primaires, utilisation d'un minibus de la CCVG.
- Sur St Genix sur Guiers : mise en place d'une ligne pédibus, utilisation d'un minibus de la CCVG.
- Rappel : en matière de prise en charge des élèves sur notre territoire, il est obligatoire que la CCVG établisse une règle générale pour l'équité de traitement qui passe par une délibération.

Afin de poursuivre le travail engagé depuis 2016, Monsieur Blondon propose aux membres de la commission qu'un travail global d'optimisation soit fait pour l'ensemble de nos 26 circuits. Pour ce faire, à l'issue de la réunion, un dossier est remis à chaque délégué avec la copie des circuits desservant sa commune. **Il est ainsi demandé à chaque commune d'étudier avec attention les éventuelles possibilités de regroupement/suppression d'arrêts de car, suppression de trajets, non prise en charge de certains élèves (-3km)....** Rendu attendu dans 2 mois.

III- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

1- St Genix/Guiers : circulation des cars desservant le collège « La Forêt »

Suite à plusieurs réunions de travail visant à limiter la circulation des cars dans la rue des Juifs, la solution suivante est retenue

- ❖ Maintenir l'arrivée des cars par la rue des Juifs
- ❖ Prévoir la sortie des cars par la rue du 8 Mai 1945 et la rue du Centre avec mise en place de feux alternatifs (rue du 8 mai 1945 et vers la Mairie) sur deux créneaux/jour d'environ 10 minutes chacun (8h10/8h20 - 16h50/17h00 - 12h15/12h25 mercredi)

Un essai avec des feux de chantier est programmé par la commune du mercredi 14 au vendredi 16 mars inclus (prévenir les transporteurs). Les délégués de la commune nous informent qu'ils rencontrent cependant des problèmes de raccordement électrique pour l'installation des feux alternatifs. En accord avec Monsieur Pirat, Directeur de l'antenne régionale des transports, 50% des travaux engagés par la commune seront financés par la Région.

Si les essais sont concluants et si l'installation des feux est possible dans des coûts raisonnables, cette nouvelle organisation s'appliquerait dès la rentrée de septembre 2018 et ne concernerait que les cars de transport scolaire (les sorties d'école en car ne seront pas concernées). Il sera aussi demandé aux chauffeurs des cars du collège de raccourcir leur amplitude d'arrivée au collège le soir (sinon stationnement devant la salle des fêtes).

2- Pont de Beauvoisin : circulation des cars desservant les lycées/collèges à Pont Isère

Dans le cadre de sa rénovation urbaine, la commune de Pont de Beauvoisin Isère nous a présenté en janvier dernier son projet de modification du plan de circulation du centre-ville avec une mise en sens unique partielle de la rue Alexandre Dumas (sens Savoie-Isère) allant de la place de la République jusqu'à l'église.

L'objectif de ce projet étant d'améliorer l'attractivité commerciale de ce secteur et de mettre en conformité de sécurité les trottoirs (élargissement).

Ce projet a cependant des impacts sur les déplacements des transports scolaires savoyards (6 cars concernés) qui ne pourront plus traverser la rue A. Dumas pour rejoindre Pont Savoie le soir au départ du lycée Pravaz.

Après réflexion, la solution retenue pour nos cars est la suivante : étant impossible de faire traverser des cars de grandes capacités par la place de la République, ces derniers emprunteront l'avenue Pravaz (devant la Mairie d'Isère) puis le nouveau pont pour aboutir au rond-point de la Baronnie. Une fois au rond-point, les cars se disperseront selon leur destination (soit en direction du centre-ville de Pont Savoie, soit en direction de St Béron ou soit en direction du barreau de Domessin). Ces modifications de trajet auront comme conséquence un rallongement des circuits en km et en temps.

Une phase d'expérimentation de ce projet est mise en place par la commune de Pont Isère du 09 avril au 14 juillet 2018. A l'issue de cette période, un bilan sera fait pour valider ou non ce changement de sens de circulation.

Si pérennisation du dispositif, le passage des cars par la Baronnie le soir pourrait s'étendre aussi aux trajets du matin à partir de septembre 2018.

A noter : une autre tranche de travaux est prévue en juillet par la commune de Pont Isère pour l'élargissement des trottoirs à partir du bar (situé en face de l'église) jusqu'au lycée Pravaz.

3- Reconfiguration des abords du lycée Pravaz et du collège Jeanne d'Arc

Lycée Pravaz

Face à l'évolution du nombre d'élèves fréquentant les différents établissements scolaires du secteur, de nombreux véhicules particuliers « empiètent » sur le parking réservé aux stationnements des cars, ce qui pose beaucoup de soucis depuis quelques années. L'objectif pour la rentrée 2018/2019 est donc de sécuriser la gare routière du lycée en creusant des fosses dans la chaussée afin d'empêcher l'accès aux véhicules particuliers (projet piloté par la CC des Vals du Dauphiné).

Le lycée prévoit également l'installation de portiques à l'entrée de l'établissement ; chaque élève devra badger sa carte pour pénétrer dans l'enceinte du lycée.

Collège Jeanne d'Arc

L'installation de barrières est prévue afin d'éviter l'éparpillement des collégiens sur la voie publique au moment de la dépose et de la prise en charge des élèves par les cars scolaires.

Système de vidéoprotection

L'installation début mars d'une dizaine de caméras qui couvriront le secteur du lycée et du collège est prévue.

4- Remise en concurrence des 15 circuits de car

L'attribution des 15 appels d'offres lancés par la Région en décembre 2017 sera connue d'ici fin mars pour une mise en application dès septembre 2018. Les marchés sont passés par une durée de 5 ans.

5- Suppression des TAP à compter de septembre 2018

Une demande auprès de l'Inspection Académique a été adressée pour un retour à la semaine de 4 jours d'école dès septembre. Par conséquent, il n'y aura plus de transport scolaire le mercredi matin (soit 36 jours en moins/an) ce qui représente une économie nette annuelle d'environ 14 000€ HT pour le budget des transports.

IV- COMMUNICATION

Un des objectifs du service transport cette année est la valorisation de cette politique en développant et en améliorant la communication auprès des administrés.

Pour ce faire la parole est donnée à chaque délégué.

Sur le fond : communication autour du coût annuel d'un élève transporté avec part famille/ccvg/Région, la sécurité, la formation des accompagnatrices, les modalités d'inscriptions...

Sur la forme : site internet CCVG, lien internet depuis les sites des communes vers celui de la CCVG, encarts dans bulletins municipaux, bulletin intercommunal, infos lors des conseils d'écoles, presse, lettre d'information.....

L'idée d'une lettre d'information à distribuer aux familles concernées au moment des inscriptions est retenue par tous.

V- QUESTIONS DIVERSES

1- Indiscipline dans le car « St Béron (foyer communal) – Collège Les Echelles/Entre Deux Guiers »

Suite à de nouveaux problèmes de discipline rencontrés par les chauffeurs de la ligne n°26, un courrier d'avertissement général sera adressé aux familles concernées par l'antenne régionale des transports (avec exclusion temporaire de 2 élèves) et une intervention sur place du contrôleur est programmée semaine 10.

Pour rappel, un 1^{er} courrier d'avertissement général par la CCVG avait déjà été fait en janvier 2017 pour les mêmes faits rapportés.

2- **SIG** (système d'information géographique)

- La Région met à disposition des AO2 un lien internet leur permettant de consulter certaines données de leur base SIG (tracés des circuits et localisation des arrêts de car).
<http://savoie.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=ac20a9ad90934e52b13fe036de9cf1f1>

3- **Projet du PDIE** (Plan de Déplacement Inter-Entreprises)

Au vu de notre territoire plutôt rural avec peu d'offre de transports en commun, la CCVG a lancé l'élaboration d'un PDIE pour les 2 principales zones d'activités de son territoire

- Zone Val Guiers/Jasmin - Zone de la Baronnie	Plus de 100 entreprises / 1300 salariés potentiellement concernés
---	--

Qu'est-ce qu'un PDIE ? C'est l'analyse de tous les déplacements d'une entreprise (salariés, fournisseurs, clients, visiteurs...) afin d'aboutir à la mise en place d'un **plan de mobilité** visant à **optimiser/limiter les déplacements liés aux activités professionnelles** et **favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle**.

Une convention de partenariat a été signée lors de la réunion de lancement du projet le 11/01/2018 entre la CCVG et la CCI Savoie avec la collaboration de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

Le déroulement du projet est prévu en 3 phases auxquelles les entreprises seront associées :

- **Phase 1** : mobilisation des entreprises et étude d'opportunité avec mise en œuvre de 2 réunions de sensibilisation avec les entreprises des zones concernées (pilotée par la CCI)
 - ✚ Secteur Val Guiers / Jasmin : le jeudi 29/03 à 18h00 (avec association AGIR)
 - ✚ Secteur La Baronnie : date en cours de calage avec l'association des Acteurs de la Baronnie
- **Phase 2** : diagnostic approfondi des besoins au sein de chaque entreprise engagée suite à la phase 1 (pilotée par l'agence Ecomobilité)
- **Phase 3** : mise en œuvre du plan d'actions décidé en phase 2 (pilotée par l'agence Ecomobilité) en fonction de la priorisation de la CCVG + animation de la démarche « Plan de Mobilité » auprès des entreprises concernées afin de pérenniser la démarche.